



**PRÉFET  
DE L'ARIÈGE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Demi-Journée Sécurité Routière Motos**

La Cellule Éducation Sécurité Routière de la  
Préfecture de l'Ariège  
en association avec l'Escadron Départemental de  
Sécurité Routière de l'Ariège  
organise une Demi-Journée Sécurité Routière Motos

**Le Samedi 8 Juin 2024**

RDV à 08H00 à la Gendarmerie de SAINT GIRONS



### **Bulletin d'inscription**

#### **Conducteur(rice)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Date de naissance : .....

Tel : .....

Adresse mail : .....

N° permis de conduire : .....

Délivré le : ..... par : .....

#### **Passager(ère)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Date de naissance : .....

Tel : .....

N° permis de conduire : .....

Délivré le : ..... par : .....

#### **Informations sur la moto**

Marque : .....

Immatriculation : .....

Cylindrée : .....

Date 1ère mise en circulation : .....

#### **Informations sur l'assurance**

Compagnie : .....

N° de police : .....

Validité du contrat : du .....

au .....

#### **Personne à contacter en cas d'accident**

Nom : .....

Prénom : .....

Lien de parenté : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Ce document est à transmettre à [lionel.bineau@gmail.com](mailto:lionel.bineau@gmail.com) ou l'adresse suivante :

**BINEAU Lionel - 34 Cité du Carailé 09000 SAINT PAUL DE JARRAT**

**Date limite de réception de l'inscription : 2 Juin 2024  
20 places maximum**

L'inscription vaut acceptation du règlement joint à ce bulletin d'inscription.

Le plein de la moto doit être fait avant l'arrivée au point de regroupement.

Informations renseignements complémentaires au 06 42 12 54 99

# Règlement demi-journée sécurité routière motos du 8 juin 2024

## Article 1 : Définition

Dans le cadre de la politique départementale de sécurité routière, la cellule Éducation Sécurité Routière de la Préfecture de l'Ariège, en partenariat avec l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de l'ARIEGE, organise une demi-journée Sécurité Routière Motos.

Cette demi-journée de sensibilisation est ouverte à toute conductrice et tout conducteur de motocyclette de 125 cm<sup>3</sup> et plus.

## Article 2 : Organisation

Cette manifestation se déroulera le samedi 8 juin 2024 de 09h00 à 12h00, au départ de la Gendarmerie de SAINT GIRONS (09).

Le nombre de participants sera limité à 20 motos.

La matinée se déroulera comme suit :

- 08h00 à 08h30 accueil des participants.
- 08h30 à 09h00 rappel des règles élémentaires sur la conduite en sécurité, trajectoires, respect du code de la route.
- 09h00 à 11h30 pratique sur route ouverte à la circulation.
- 11h30 à 12h00 débriefing.

## Article 3 : Participants

Peuvent participer à cette manifestation toutes les personnes qui seront en règle par rapport à la législation sur la conduite et la mise en circulation de la machine qu'ils engagent.

Pour les passagers de moins de 18 ans, une autorisation parentale sera exigée ainsi qu'une décharge de responsabilité vis-à-vis de l'organisateur.

Les informations portées sur le bulletin d'inscription (permis, assurance) pourront être contrôlées en amont par les forces de l'ordre.

Si les documents ne respectent pas la législation, l'accès à la manifestation pourra être refusé.

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

**MOTARDS  
RESPONSABLES**

## Article 4 : Véhicules admis

Tout véhicule motorisé à 2 roues, homologué, de 125 cm<sup>3</sup> et supérieur à 125 cm<sup>3</sup>, couvert dans son utilisation par une police d'assurance et conforme aux normes fixées par construction et le code de la route.

La conformité pourra être vérifiée par les forces de l'ordre qui pourra interdire le départ au concurrent.

## Article 5 : Inscription

L'inscription vaut acceptation du règlement. Ce document est à transmettre paraphé avec la mention « lu et accepté » à :

[lionel.bineau@gmail.com](mailto:lionel.bineau@gmail.com)

Ou à l'adresse suivante :

BINEAU Lionel

34 Cité du Carailé 09000 SAINT PAUL DE JARRAT

**Tout document mal renseigné ou incomplet ne sera pas pris en compte.**

## Article 6 : Engagement

Toute personne inscrite à la manifestation s'engage à s'équiper de manière à garantir sa sécurité dans la pratique de la moto, à respecter ce règlement et le code de la route, et à utiliser une moto conforme aux caractéristiques constructeur.

Le conducteur devra se présenter avec le plein du réservoir.

Il est rappelé aux conducteurs-trices des motos que la participation à la demi-journée sécurité routière motos doit être couverte par leur contrat individuel d'assurance moto prenant l'assistance et le dépannage.

Nom : .....

Prénom : .....

Immatriculation de la moto : .....

**Lu et accepté par le participant (date et signature)**

